PROCEDURE POUR SAISIE CONVENTION 2020-2021

Après réception par mail de la VALIDATION DE L'AGREMENT, la convention peut être saisie sur pstage.

Il est recommandé d'utiliser Mozilla Firefox sur la plateforme pstage (risque de blocage avec d'autres navigateurs internet).

Vous devez rassembler les informations sur le stage :

Choisir le bon établissement d'accueil , le bon numéro siret et le bon signataire. (pour les Hospices civils voir les pages en annexe)

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

<u>Bien vérifier</u> que l'établissement où vous allez faire votre stage ne dépend pas d'une autre structure. Si c'est le cas, c'est le responsable de cette structure (Directeur ou responsable Drh) qui doit être indiqué comme SIGNATAIRE et cette structure est à indiquer comme ORGANISME D'ACCUEIL.

Votre lieu de stage devra être indiqué dans la rubrique SERVICE D'ACCUEIL s'il dépend d'une autre structure.

Pour les stages qui ont lieu dans les écoles (se référer aux informations sur la page annexe)

CHOIX DE L'ELEMENT PEDAGOGIQUE

Choisir stage professionnel (même si stage pour mémoire de recherche) Si stage de recherche. L'indiquer obligatoirement dans commentaire sur le temps de travail.

Vous pouvez prolonger un stage déjà en cours en créant un avenant (attention au dépassement des 308 h).

Pour un nouveau stage, (non obligatoire), vous devrez saisir votre convention <u>en stage volontaire</u> et consulter les informations du Pôle stage.

Il n'est pas possible de saisir 2 conventions pour le même stage.

DUREE DU STAGE

La durée effective d'un stage ne peut pas dépasser 6 mois de présence par année SOIT 132 JOURS (924 heures) de PRESENCE maximum.

1 jour = 7h

1 mois = 22 jours (pour 35h par semaine) 2 mois = 44 jours (pour 35h par semaine)

Les interruptions sont à PRECISER OBLIGATOIREMENT DANS « Commentaires sur le temps de travail » : (nbre de semaines de vacances, enseignements) pour décompte par le secrétariat du temps de présence effectif. (possibilité de transmettre calendrier prévisionnel avec les jours et heures de présence).

Les stages non gratifiés ne peuvent pas dépasser 44 jours (308 heures) de présence effective.

NB: Les personnes prises en charge par le POLE EMPLOI ou autre organisme ne sont pas concernées par l'obligation de gratification. (elles doivent l'indiquer dans commentaires sur le temps de travail).

La Gratification minimale horaire s'élève à : 3.90€/h depuis le 01 01 2020. Gratification mensuelle indicative : 600,60 €

(22 jours de présence X 7 heures soit 154 heures)

= 15% du plafond de la sécurité sociale (25€ x 0,15)

VALIDATION des conventions par le secrétariat sous 2 jours ouvrés -sous réserve

- -- de la validation de l'agrément
- -de la gratification confirmée si stage supérieur à 308 heures.

DEPOT DE LA CONVENTION POUR SIGNATURE.

Trois exemplaires <u>originaux</u> doivent être déposés au secrétariat,-après signature de toutes les parties-

La Directrice de l'Institut signe en dernier sauf si exigence de la structure.

Vous devez joindre une attestation responsabilité civile à jour avec les 1ères conventions de l'année universitaire.

La saisie d'un AVENANT doit être signalée par messagerie au secrétariat (préciser le numéro de la convention concerné).

RETRAIT DE LA CONVENTION

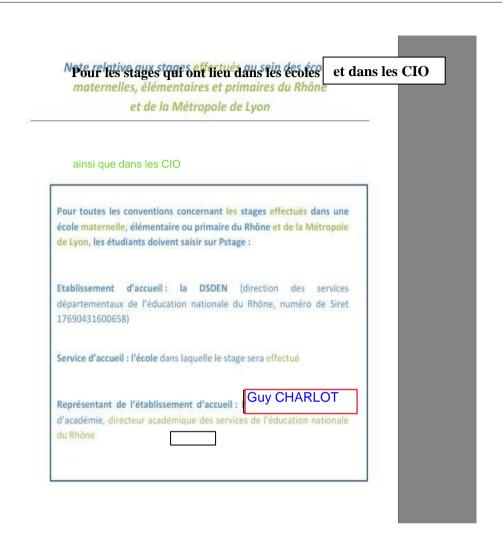
Le secrétariat vous avertira par messagerie lorsque la convention aura été signée



Contacter le secrétariat si vous voulez modifier une convention <u>qui a été</u> <u>validée.</u>

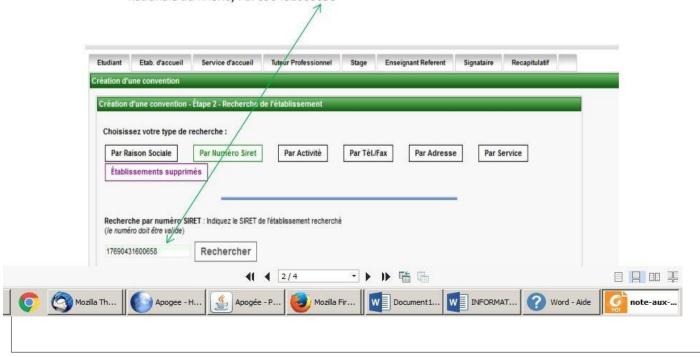
par la Directrice, pour retrait des conventions.

Si vous souhaitez l'envoi postal des conventions, vous devrez remettre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse, le jour du dépôt de la convention pour signature.



Vous trouverez ci-dessous le détail de la saisie de la convention de stage :

1- <u>Une fois votre cadre d'études (année universitaire)</u> saisi, vous devez inscrire le numéro de Siret qui correspond à la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône): 17690431600658



INFORMATIONS SUR LES FICHE D'ETABLISSEMENT DE CERTAINS ETABLISSEMENTS

LIEU	ADRESSE	SIREN/SIRET ET SIGNATAIRE A INDIQUER	7
ETABLISSEMENTS DES HOSPICES CIVILES			
HOSPICES CIVILS DE LYON	27 RUE GABRIEL PERI	26690027300159	
HOPITAL CHARPENNES	69100 VILLEURBANNE	Signataire : M. CHABERT Aurélien,	
		Directeur RH,	
		heh.serviceformation@chu-lyon.fr	4
HOSPICES CIVILS DE LYON	PLACE D'ARSONVAL	26690027300217	
HOPITAL EDOUARD HERRIOT	69003 LYON	Signataire : M. CHABERT Aurélien, Directeur RH,	
		heh.serviceformation@chu-lvon.fr	
		nemser viceror mation@cnu-iyon.ii	
HOSPICES CIVILS DE LYON	59 BD PINEL	26690027300969	-
HFME HOPITAL FEMME MERE	69500 BRON	Signataire : Mme SEIGNEURIN Nathalie	
ENFANT		Directrice des Ressources Humaines	
		Directine des ressources Furnames	4
HOSPICES CIVILS DE LYON	59 BD PINEL	26690027300134	
PIERRE WERTHEIMER	69500 BRON	Signataire : Mme SEIGNEURIN Nathalie	
Pictite Wellington	03300 DICH	Directrice des Ressources Humaines	
HOSPICES CIVILS DE LYON	136 RUE COMMANDANT	26690027300316	1
HOPITAL PIERRE GARRAUD	69005 LYON	Signataire (?) voir la structure	1
		Directeur des Ressources Humaines	
		25500027700040	_
HOSPICES CIVILS DE LYON	20 ROUTE DE VOURLES	26690027300365 <u>26690027300019</u>	
HOPITAL HENRY GABRIELLE	69230 SAINT GENIS LAVAL adresse du site d'accueil	Signataire Mme Caroline JEANNIN	1
	HCL groupement hospitalier SUD	Directrice des Ressources Humaines du	Se faire
	165 chemin du grand Revoyet 69495 PIERRE BENITE	Groupement Hospitalier Sud - Hospices Civils de Lyon	confirmer les
HOSPICES CIVILS DE LYON	165 CHEMIN DU GRAND	26690027300324 26690027300019	infos par la drh ou le
CENTRE HOSPITALIER LYON SUD	REVOYET 69310 PIERRE BENITE	Signataire : Mme Caroline JEANNIN	am ou le service
CENTRE HOSPHALIER EFON SOD	adresse du site d'accueil	Directrice des Ressources Humaines du	formation de
	HCL groupement hospitalier SUD	Groupement Hospitalier Sud - Hospices	la structure
	165 chemin du grand Revoyet 69495 PIERRE BENITE	Civils de Lyon	1
ATTENTION informations mises à jour le 28-09-2018			
Le numéro siret 26690027300019 E9	T A UTILISER POUR LES STAGES QUI	ONT LIEU AUX HOSPICES CIVILS DE LYON	
DANS LE GROUPEMENT HOSPITALIEI Charial	R SUD (sont concernés : -CH Lyon Su	ıd - Hôpital H. Gabrielle et Hôpital gériatrique	
(cf document joint page 4)			
ETABLISSEMENTS AUTRES /LE VINATIER			4
CENTRE HOSPITALIER LE 95 BOULEVARD PINEL 26690008300012			-
VINATIER	69678 BRON	Mme Mme SCHWARZEL Florence	
VINGIER	03070 BROW	Responsable de l'offre de stage	
	l .	<u> </u>	_